



DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GRATENS

PROCES-VERBAL

Séance du 10 Avril 2025

N° 03/2025

Législature 2020-2026

ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès verbal du 7/03/2025
3. Vote des taux des taxes directes locales 2025
4. Photovoltaïque : frais de gestion 2025
5. Attribution des subventions 2025 aux associations
6. Vote du Budget Primitif 2025
 - 6.1. Budget Principal
 - 6.2. Revalorisation des Indemnités de Fonction des Elus Municipaux
 - 6.3. Budget Annexe Photovoltaïque
7. Validation de devis pour la réalisation du chantier de création garage communal : cofinancement par DETR 2025, le Conseil Départemental et les Fonds de Concours de la Communauté de Communes Cœur de Garonne
8. Recrutement de deux adjoints techniques : phase de diffusion des offres d'emploi
9. Mandat de vente terrains lieu-dit Sous le Canal
10. Règlement du cimetière
11. Canal de St Martory : projet de territoire pour gestion de l'eau - charte d'engagement
12. Authentification de signatures sous couvert du Conseil Supérieur du Notariat (Apostille)
13. Achat séparateurs toilettes à la maternelle
14. Suivi dossiers d'urbanisme
15. Compte rendu de réunions
16. Questions diverses

Séance du 10 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de GRATENS s'est réuni en mairie, sur convocation du 28 février 2025, sous la Présidence de M. DUTREY Alain, Maire.

Etaient présents : Mr BRIQUET Jean-Charles, MME CACAULT Pénélope, Mr CHAUVIN Olivier, Mr DANGLA Claude, Mr DUTREY Alain, Mme FISSOT Eloïse, Mme LEMARCHAND Valérie, Mme MARTIN Violette, Mr MORIN Maurice, M. PAPAIX David, Mme SANS D'AGUT Carine, Mme SIADOUS Stéphanie.

Etaient absents : Mr MAUROY Frédéric, Mme SAURRAT Catherine, M. TOUSTOU Thierry.

Procurations : M. MAUROY Frédéric à M. CHAUVIN Olivier, MME SAURRAT Catherine à MME LEMARCHAND Valérie, M. TOUSTOU à M. BRIQUET Jean-Charles.

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.
MME CACAULT Pénélope a été élue secrétaire de séance.

La séance continuant,

M. le Maire est autorisé à ajouter à l'ordre du jour et dans la continuité du vote du budget principal, la revalorisation des indemnités de fonction des élus municipaux au 01/04/2025 ainsi que l'authentification de signature (Apostille) et l'achat de séparateurs toilettes à la maternelle.

2. Approbation du compte-rendu du 7 Mars 2025

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Vote des taux des taxes directes locales 2025 – N° 2025DEL0017

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- d'augmenter comme suit les taux en 2025 :

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	38,36 %	38.55 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	54,88 %	55.15 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	14,95 %	15.02 %

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	01	0

A la MAJORITÉ, de voter pour 2025 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **38,55 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **55.15 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **15.02 %**

4. Photovoltaïque : frais de gestion 2025 - N° 2025DEL0018

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour que le suivi technique et administratif de l'installation photovoltaïque donne lieu à l'établissement d'une facturation annuelle au profit du budget général. Le coût de cette gestion s'établit à 703.78 € pour l'année 2025, soit 2 jours pour chaque intervenant.

5. Attribution des subventions 2025 aux associations - N° 2025DEL0019

Monsieur le Maire présente les demandes d'aides financières présentées par les Associations :

- COMITE DES FETES de GRATENS
- FOYER RURAL
- COOPERATIVE SCOLAIRE
- CAFE DES CHAMPS

L'Assemblée analyse ces dossiers et délibère pour les sommes suivantes :

- COMITE DES FETES de GRATENS 6 500 €
- FOYER RURAL 350 €
- COOPERATIVE SCOLAIRE 800 €
- CAFE DES CHAMPS 200 €

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal entérinent ces dépenses inscrites au budget primitif 2025.

La séance continuant,

6. Vote du Budget Primitif 2025

6.1. Budget Principal - N° 2025DEL0020 et N° 2025DEL0020BIS

Le Conseil Municipal,

VU le projet de Budget Primitif 2025,

VU la présentation qui en a été faite par M. MORIN Maurice, Adjoint au Maire en charge des finances et par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que les propositions respectent l'équilibre budgétaire et intègrent la reprise des résultats de l'exercice 2024,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 arrêté comme suit :
 - a) **Section d'Investissement**
 - ▶ Dépenses : 748 939.02 €
 - ▶ Recettes : 748 939.02 €
 - b) **Section de Fonctionnement**
 - ▶ Dépenses : 909 131.53 €
 - ▶ Recettes : 909 131.53 €
- **VOTE** le présent budget au niveau :
 - ▶ des chapitres pour la section de fonctionnement
 - ▶ des chapitres pour la section d'investissement (sans opérations d'équipement)
- **AUTORISE** M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exécution des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - ▶ Fonctionnement : 7.5%
 - ▶ Investissement : 7.5 %



Le budget est consultable par les administrés aux jours d'ouverture de la Mairie.

La séance continuant,

Un échange s'engage entre les conseillers municipaux quant au budget alloué à l'école pour la rentrée 2025/2026 :

- ▶ pour le budget scolaire, 1 800 € pour les classes vertes et 1 000 € pour les transports scolaires si le budget classes vertes n'est pas utilisé.
- ▶ frais scolaires : 356 € par enfant , 300 € pour le secrétariat de Direction
- ▶ coopérative scolaire : 800 €
- ▶ Bibliothèque GRAMALIX : 1 750 € maintenus
- ▶ Spectacle de Noël : la mairie le financera, environ 1 000 €

6.2. Revalorisation au 01/04/2025 de l'indemnité du Maire et des Adjoints au Maire détenteurs d'une délégation - 2025DEL021

La forte implication des élus municipaux au quotidien conduit M. le Maire à proposer une revalorisation de l'indemnité mensuelle de fonction des quatre adjoints ayant délégation de fonction et de celle du Maire à compter du 01/04/2025.

Le résultat issu d'un vote à **bulletin secret** est le suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	02	0

- La revalorisation de l'indemnité du Maire et des Adjoints au Maire est **APPROUVÉE à la majorité**.
- A partir du 01/04/2025 :
 - ↳ L'indemnité mensuelle du Maire sera calculée sur la base de **11.65 %** au lieu de 8.84% de Indice Brut Terminal 1027/IM 835 **soit 414.23 € Net au lieu de 314.31 €**.
 - ↳ Les indemnités mensuelles des quatre Adjoints au Maire seront calculées sur la base de **5.76%** au lieu de 4.35 % de l'Indice Brut Terminal IB 1027 / IM 835 **soit 204.81 € Net au lieu de 154.66 €**.
- La présente décision sera intégrée au budget 2025.

6.3 Budget Annexe Photovoltaïque - N° 2025DEL0022 et N° 2025DEL0022BIS

Le Conseil Municipal,

VU le projet de Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Photovoltaïque,

VU la présentation qui en a été faite par M. MORIN Maurice, Adjoint au Maire en charge des finances et par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que les propositions respectent l'équilibre budgétaire et intègrent la reprise des résultats de l'exercice 2024,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 arrêté comme suit :

a) Section d'Investissement

- ▶ Dépenses : 40 644.47 €
- ▶ Recettes : 40 644.47 €

b) Section d'Exploitation

- ▶ Dépenses : 31 514.36€
- ▶ Recettes : 31 514.36 €

- **VOTE** le présent budget au niveau :
 - ▶ des chapitres pour la section d'exploitation
 - ▶ des chapitres pour la section d'investissement (sans opérations d'équipement)

 *Le budget est consultable par les administrés aux jours d'ouverture de la Mairie.*

7. Validation de devis pour la réalisation du chantier de création garage communal : cofinancement par DETR 2025, le Conseil Départemental et les Fonds de Concours de la Communauté de Communes Cœur de Garonne - N° 2025DEL0023

Sont retenus pour la réalisation du chantier d'aménagement du garage communal les devis descriptifs et estimatifs suivants :

Référence Devis	Montant des devis		
	HT	TVA	TTC
Désignation des Entreprises			
Achat de l'Immeuble	27 500.00 €	0.00 €	27 500.00 €
Garonne Construction (dallage)	13 455.50 €	2 691.10 €	16 146.60 €
Garonne Construction(mur extérieur)	27 053.00 €	5 410.60 €	32 463.60 €
NB Charpente	3 387.00 €	677.40 €	4 064.40 €
Menuiseries Gimbert	4 600.00 €	920.00 €	5 520.00 €
Chausson Matériaux (Travaux en Régie)	3 301.39 €	660.28 €	660.28 €
VICAT (Travaux en Régie)	4 403.00 €	880.60 €	5 283.60 €
Main d'Œuvre (Travaux en Régie)	2 161.95 €	0.00 €	2 161.95 €
TOTAL	85 861.84 €	11 239.98 €	97 101.82 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DONNE SON ACCORD** pour que les devis précités viennent compléter le dossier DETR 2025.
- **S'ENGAGE A SUPPORTER** sur le budget 2025 la dépense en lien avec ces travaux.

8. Recrutement de deux adjoints techniques : phase de diffusion des offres d'emploi

Rapporteur : MME SIADOUS Stéphanie

Les deux offres d'emploi d'Adjoint Technique Polyvalent ont été publiées au Centre de Gestion qui en assure la diffusion sur son site. La mairie pour sa part en a fait communication sur Panneau Pocket et son site. Des candidatures pour chacune d'elle nous sont déjà parvenues. Elles sont recevables jusqu'au 02/05/2025. Les lettres de motivations et CV sont à adresser à :

M. le Maire - 1 Place de la Mairie - 31430 GRATENS

Ou par courriel à : mairie.gratens.31@orange.fr

9. Mandat de vente terrains lieu-dit Sous le Canal - N° 2025DEL0018N° 2025DEL0024

Pouvoir de signature est donné à M. le Maire pour proroger le mandat de vente des terrains communaux lieu-dit Sous le Canal à la Sté SNG EXENSION – LIFESTONE dans les mêmes conditions que précédemment.

10. Règlement du cimetière

Rapporteur : MME LEMARCHAND Valérie

Après échange avec d'autres collectivités et recherches administratives spécifiques à la rédaction d'un règlement du cimetière, MME LEMARCHAND Valérie propose d'attendre la journée de formation « Elus » sur la gestion d'un cimetière prévue en mai 2025 pour finaliser le règlement.

11. Canal de St Martory : projet de territoire pour gestion de l'eau - charte d'engagement

N° 2025DEL0025

A l'initiative du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, une charte d'engagement multi-partenarial pour une meilleure gestion de la ressource en eau et du patrimoine sur le bassin Adour-Garonne a été rédigée. Son contenu est présenté à l'Assemblée.

Considérant le bienfondé de cette démarche, le Conseil Municipal APPROUVE cette charte et autorise M. le Maire à la signer la délibération type ci-après :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SDEA ;

Considérant que le bassin Adour-Garonne est pressenti pour être le plus impacté des 6 bassins hydrographiques français par le changement climatique avec un débit divisé par deux de la Garonne et une augmentation de la population estimée à 1,5 millions d'habitants à échéance 2030 ;

Considérant que le déficit en eau estimé serait de plus de 2 milliards de m³ et « deviendra un facteur limitant aussi bien pour les populations que pour les activités économiques et aura des conséquences dramatiques sur les milieux aquatiques, les zones humides et la biodiversité » (*Comité de Bassin Adour-Garonne, juillet 2019*) ;

Considérant que l'échelle du bassin de la Garonne amont, forts du constat des phénomènes de sécheresse avec pour conséquence des restrictions d'usages de l'eau et des changements globaux annoncés, les Conseils Départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers se sont engagés dans un Projet de Territoire pour la gestion de l'eau en « GARON'AMONT » (PTGA) pour le bassin versant de la Garonne amont, de la frontière à sa confluence avec l'Ariège porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Considérant que Réseau31, assure la gestion du canal de Saint-Martory pour le compte du Conseil Départemental. De ce fait, et au vu de l'influence de l'ouvrage sur l'hydrologie de l'amont de Garonne, Réseau31 a été désigné pour porter 4 actions de ce projet de territoire ;

Considérant l'utilité de partager davantage les connaissances autour du canal et de se fixer des objectifs communs au travers d'un document contractuel et dynamique, le « contrat de canal » incluant un plan d'actions multi-partenarial et concerté pour une meilleure gestion de la ressource en eau et du patrimoine.

Considérant que l'élaboration du contrat de canal est l'une des 32 actions du projet de territoire ;

Considérant que l'élaboration du contrat de canal a démarré en juillet 2023 avec la tenue de plusieurs réunions d'information et de travail réunissant les acteurs intéressés ;

Considérant l'intérêt que porte notre collectivité à adhérer à cette démarche ;

Considérant que cette phase de concertation a permis d'aboutir à la rédaction d'une charte d'engagement qui fixe les objectifs de la démarche en 4 axes répartis en 9 thématiques et 39 actions pré-identifiées :

Gestion quantitative	Environnement	Patrimoine et urbanisme	Territoire
<ul style="list-style-type: none">• Economiser l'eau Réduire l'impact sur la Garonne• Optimiser les réalimentations	<ul style="list-style-type: none">• Connaître et préserver la qualité de l'eau• Préserver les milieux naturels• Développer les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none">• Identifier et maîtriser le patrimoine du canal• Valoriser le patrimoine du canal	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la cohérence territoriale autour du canal• Communiquer

Considérant que ce document a pour vocation d'être signé par l'ensemble des acteurs intéressés afin que tous s'engagent dans la démarche ;

Considérant qu'à l'issue de cette démarche un contrat de canal sera établi dans lesquelles les actions retenues seront identifiées et sera soumis à approbation des acteurs intéressés ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver la charte d'engagement pour l'élaboration du contrat de canal ;

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à la signer.

12. Authentification de signatures sous couvert du Conseil Supérieur du Notariat (Apostille) N° 2025DEL0026

La délivrance des actes publics à destination de l'étranger va nécessiter à compter du 01/05/2025 une authentification de signature sous couvert du Conseil Supérieur du Notariat. Sont désignés référents de la commune de GRATENS : M. DUTREY Alain, Maire et ses Adjoints (es) MME LEMARCHAND Valérie, M. MORIN Maurice, MME SIADOUS Stéphanie et MME SAURRAT Catherine.

13. Achat de séparateurs toilettes à la maternelle

Afin de préserver l'intimité des élèves aux toilettes de la maternelle, la mairie décide de poser sept pare vents entre les WC de la petite section. M. le Maire est autorisé à acheter le matériel à MANUTAN qui sera posé en régie par l'employé communal Pierre.

14. Suivi dossiers d'urbanisme

- Le suivi administratif du PLU est abordé par M. le Maire. Les échanges avec les différents partenaires associés sont toujours en cours. Aux dernières informations, la superficie réservée à la construction passerait de 4Ha ½ à 3 Ha ½ et certainement à 3Ha. Le Scot doit être revu le 28 avril prochain et le PLU débattu au SCoT le 5 Mai.
- Pour information, la réalisation des murs de clôtures sont pour rappel soumis à Déclaration Préalable. Tout travaux entrepris en limite de propriété ou du domaine public ou particulier entrepris sans autorisation d'urbanisme fera l'objet d'une demande d'intervention de travaux suivi d'un arrêté municipal pour infraction au Code de l'Urbanisme.

15. Compte rendu de réunions

15.1. Communauté de Communes Cœur de Garonne

15.1.1. Gestions des déchets

Réunie le 17 mars, la commission a présenté le nouveau règlement de collecte des déchets, la procédure de travail et constitution d'un groupe pour analyse du fonctionnement.

15.1.2. Vote du Budget 2025 de l'EPCI

La demande de vote à bulletin secret par le Maire de GRATENS a été rejetée. La Taxe Foncière augmentera de 0.5%. Quatre maires ou représentants ont voté CONTRE parmi les 48 communes.

15.1.3. Pool Routier

Un point a été fait avec la technicienne pour la programmation des travaux 2025 pour lesquels nous disposons d'une enveloppe de 36 000 €. L'impasse des Feuillants sera faite sur la prochaine tranche de travaux dès que les riverains auront terminé les constructions.

15.2 SDEHG – Borne de recharge électrique

La borne de recharge électrique située aux abords de l'école, bien que non utilisée, a été reprise par SDEHG depuis 2024 pour son entretien. Elle sera conservée car la mairie n'en supporte donc plus aucun coût.

15.3 Voirie

L'organisation du service suite à la modification du pool routier a été abordée le 19 mars.

16. Questions diverses

16.1 Contrôle diagnostic pour travaux agrandissement ALAE - Cantine

De la présence d'amiante a été trouvée sur un conduit extraction four (toiture ALAE). Le nécessaire sera fait pour démonter et évacuer les tuyaux en respectant la législation actuelle.

16.2 Enregistrement séances du Conseil Municipal

Le projet d'enregistrement des séances du Conseil Municipal est à l'étude.

16.3 Proposition revalorisation bail ATC France

L'extension à d'autres opérateurs sur le site de l'antenne relais avec revalorisation du bail ATC France n'est pas retenue. La Sté VALESTINE souhaiterait reprendre les contrats par anticipation. Pour information, nous sommes sous contrat jusqu'en 2035. M. le Maire ne souhaite pas s'engager.

16.4 Barnum

L'opportunité d'un achat mutualisé d'un barnum d'occasion (5 x 12) avec les communes de BEAUFORT, POUCHARRAMET, LAUTIGNAC et GRATENS est favorablement accueillie par le Conseil Municipal.

16.5 Formation sur le thème de la gestion d'un cimetière

Une formation sur la thématique de la gestion d'un cimetière à destination des élus va être programmée à GRATENS.

16.6 Budget cadeau départ à la retraite de deux agents communaux

Le Conseil Municipal valide un budget cadeau alloué au départ à la retraite deux agents communaux et le principe d'un pot de départ.

16.7 Ecole

16.7.1 Pose de l'horloge

Le remplacement de l'horloge défectueuse marque DORGY TIME a été effectuée par Pierre, notre employé communal Pierre. Montant de la dépense 800 €.

16.8 Date prochain conseil

La date du jeudi 5 Juin 2025 à la même heure est retenue.

16.9 Dépôt de gerbe 8 Mai

Cette commémoration débutera par un recueillement au jardin du souvenir à 11h 15 au cimetière et sera suivi du dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h30.

Fin de séance à 21H05.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signatures

Le Maire,

M. DUTREY Alain



Le Secrétaire de Séance,

MME CACAULT Pénélope



**Bordereau de clôture des délibérations du Conseil Municipal
de GRATENS**

Réunion du 10 Avril 2025

N° d'ordre	Objet
2025DEL017	Vote des taux des taxes directes locales 2025
2025DEL018	Frais de gestion 2025 du budget annexe photovoltaïque
2025DEL019	Attribution des subventions 2025 aux associations
2025DEL020A	Vote du Budget Primitif 2025
2025DEL020BIS	Dépôt du BP 2025 au contrôle de légalité
2025DEL021	Revalorisation des Indemnités de Fonction des Elus Municipaux
2025DEL022A	Vote du Budget Primitif 2025 Budget Annexe Photovoltaïque
2025DEL022BIS	Dépôt du BP 2025 au contrôle de légalité
2025DEL023	Validation de devis pour la réalisation du chantier de création garage communal : cofinancement par DETR 2025, le Conseil Départemental et les Fonds de Concours de la Communauté de Communes Cœur de Garonne -
2025DEL024	Mandat de vente terrains communaux lieu-dit Sous le Canal
2025DEL025	Canal de St Martory – charte d'engagement pour gestion de l'eau du canal de St Martory
2025DEL026	Authentification de signatures sous couvert du Conseil Supérieur du Notariat (Apostille)
2025DEL027	Achat de séparateurs toilettes à la maternelle